

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Avril

## APRÈS LES FÊTES

Si le canon a tonné à Rome pour fêter les noces d'argent de Humbert 1<sup>er</sup> et l'arrivée de son suzerain, l'empereur d'Allemagne, la dynamite lui a fait écho. Ce qui prouve que chacun a sa manière de comprendre les choses et de saluer certains personnages et certains événements.

La détonation qui s'est produite au Capitole n'a pas laissé que de semer quelque inquiétude dans le monde gouvernemental italien.

Cette note discordante, en effet, n'avait pas été prévue dans le programme, pas plus d'ailleurs que les coups de sifflets qui ont accueilli Guillaume II à son arrivée à Milan. Ce sont là de petits désagréments que l'on voudrait bien pouvoir laisser ignorer au public ; mais on n'y réussit jamais, parce que les uns ont intérêt à divulguer ce que les autres ont intérêt à cacher.

Sans doute, il ne faut pas exagérer outre mesure la signification des faits dont nous venons de parler et surtout de l'explosion de dynamite du Capitole, mais cependant, on est bien obligé de reconnaître qu'il y a là un indice dont on ne saurait nier la portée.

Il est évident que les sifflets de Milan ne sauraient être considérés, malgré la bonne volonté qu'on y mette, comme des témoignages de sympathie à l'adresse du souverain allemand. Il est probable, également, que l'on peut en dire autant de l'explosion de dynamite.

La conclusion à tirer de tout cela, c'est que tout le monde en Italie ne partage pas la manière de voir du fils de Victor-Emmanuel et de ses ministres et ne trouve pas que l'entrée de la Péninsule dans la triple alliance a été un coup de maître. Ceux qui sont en proie à la misère et à la faim au delà des Alpes, et ils deviennent chaque jour de plus en plus nombreux, estiment avec quelque raison, que l'amitié de l'Allemagne leur cou-

te trop cher et qu'il eût été plus sage et plus avantageux de s'en passer. Mais à cela les aigres fins du gouvernement répondent que le vin étant tiré, il faut le boire, et ils continuent à se jeter à plat ventre devant Guillaume.

Le souverain huguenot a rendu visite à Léon XIII. Les feuilles de Berlin se plaisent à raconter la chose dans tous ses détails, mais elles n'ont garde d'apprendre à leurs lecteurs qu'en sortant de son entrevue, Guillaume II avait l'air fatigué et préoccupé.

Rien n'a encore transpiré de l'entretien de l'empereur avec le Pape, mais tout le monde est unanime à reconnaître que l'attitude, de part et d'autre, a été bien différente de celle de l'entrevue de 1888.

Léon XIII n'a aucun intérêt à soutenir la triple alliance et à favoriser une politique qui ne saurait qu'être funeste aux intérêts du Saint-Siège ; il sait parfaitement qu'il a eu en face de lui un prince protestant et le fils de l'homme qui l'a dépouillé de son pouvoir temporel. Quant à l'Autriche, on sait de source certaine qu'elle éprouve quelque gêne à se voir associée à l'Allemagne et à l'Italie.

Il y a quelques jours, un journal de Trieste, l'*Indépendant* s'étant permis de s'associer aux fêtes de Rome, l'empereur d'Autriche fit saisir ce journal. Le conseil municipal de Trieste ayant voté des félicitations au roi et à la reine d'Italie, à l'occasion de leurs noces d'argent, l'empereur d'Autriche a dissous ce conseil.

Voilà qui fait bien connaître le genre des relations qui existent entre l'Autriche et l'Italie, elles ne sont rien moins que cordiales de part et d'autre. D'ailleurs, les dissentiments qui séparaient les deux peuples n'ont pas cessé d'exister et nous ne sachions pas que la triple alliance puisse jamais les faire disparaître. Si l'on osait à Vienne dire ce que l'on pense, il est probable que l'on ne se montrerait pas moins sévère à l'égard de l'Allemagne dont on a eu tant à se plaindre dans le passé ; mais on croit utile de s'en-

fermer dans un morne silence en attendant les événements.

Maintenant, le voyage de Guillaume II à Rome aura-t-il un résultat appréciable ? Nous ne le pensons pas.

La Triple alliance n'y peut rien gagner comme solidité, car il est difficile que l'Italie soit plus étroitement enchaînée à l'Allemagne, son gouvernement et son roi ont donné des gages aussi nombreux que probants de leur servilité à l'égard de la Prusse. Quant au Saint-Siège il ne se montrera pas plus disposé que par le passé à favoriser la politique de la Triple alliance, nous en avons fait connaître plus haut les raisons.

C'est pourquoi nous estimons que le voyage de Guillaume à Rome et son entrevue avec Léon XIII, ne modifieront en rien la situation et qu'il en sera après comme avant. Dans l'état actuel des choses, la triple alliance ne saurait plus ménager aucune surprise.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 26 avril

### L'interpellation sur l'affaire Turpin

L'ordre du jour appelle le débat de l'interpellation déposée par M. Argeliès sur la mise en liberté de l'ingénieur Turpin.

Mais M. Argeliès a déclaré qu'après la discussion qui avait eu lieu la veille au Sénat, il retirait son interpellation devenue, dit-il, maintenant sans objet.

M. Déroulède a changé l'interpellation en question. Mais dans cette interpellation transformée, il ne s'agit plus de la mise en liberté de Turpin, il s'agit des accusations injustes, calomnieuses, dit l'orateur, dont le général Ladvoeat a été victime de la part de l'inventeur déçu dans ses espérances de fortune et exaspéré par ses déceptions.

Pendant deux ans, par respect pour la discipline, M. le général Ladvoeat s'est tu en dépit de tous les outrages. Eh bien, dit M. Déroulède en terminant, de deux choses l'une : ou bien le général Ladvoeat est coupable de l'odieuse marchandage dont l'a accusé Turpin, et alors il n'y a pas de châtiment assez rigoureux à lui infliger ; ou bien il a été l'objet de calomnies abominables,

Une sueur froide perlait à ses tempes. L'homme avait raison... chaque détail donné semblait se rapporter à son père, Chaque ligne criait le nom du duc.

Et pourtant, était-ce possible. Le jeune homme ne disait plus rien, écrasé. Son sang se glaçait dans ses veines. Un désespoir immense descendait en lui. Il laissa tomber tous les journaux, se prit la tête dans ses mains.

Un cri tragique s'échappa de ses lèvres. — Ah ! mon Dieu !

Puis, comme le train venait de s'arrêter, il sauta à terre et s'enfuit rapidement, laissant les deux voyageurs abasourdis.

Quand ils furent seuls, ceux-ci se regardèrent.

— Eh bien ! dit le premier, celui qui avait deviné le nom du duc.

— C'est bien lui, fit l'autre...

— N'est-ce pas ?

— Ça ne me fait plus le moindre doute... Lui-même l'a reconnu.

— Il te savait rien.

— Evidemment.

Ils firent en même temps.

— Pauvre garçon !

Puis le sifflet se fit entendre.

Le train reprit sa marche, et ils continuèrent leur chemin vers Versailles, pendant que le malheureux Maurice revenait à Paris.

II

Maurice avait quitté le wagon comme ébloui. Ses jambes se dérobaient sous lui. Et pourtant il avait

et alors le ministre de la guerre, en lui rendant un témoignage éclatant et public, doit donner au général Ladvoeat la satisfaction que réclame son honneur de soldat.

En quelques mots le général Loizillon, ministre de la guerre, remercie M. Déroulède d'avoir porté avec cette franchise et cette netteté la question à la tribune. Il a déjà déclaré la veille, dit-il, au Sénat, qu'il couvrirait de sa responsabilité tous les fonctionnaires du ministère de la guerre mêlés de près ou de loin à l'affaire Turpin et dont aucun n'a démérité de l'estime de ses chefs et manqué aux lois de l'honneur.

Il renouvelle cette déclaration en ce qui concerne particulièrement le général Ladvoeat, auquel le gouvernement donnera d'ailleurs, le 14 juillet prochain, une marque spéciale de la haute estime dans laquelle est tenu cet officier général. L'incident est clos.

Séance du 27 avril 1893

### La réforme de l'impôt des prestations

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des diverses propositions tendant à la réforme de l'impôt des prestations.

Le projet de la commission tend à maintenir la prestation comme impôt communal, avec faculté pour les communes de voter des centimes additionnels pour la remplacer.

M. Bourgeois, du Jura, soutient un contre-projet tendant au remplacement obligatoire de la prestation par un impôt sur la fortune, impôt qui serait de 10 centimes par 1,000 fr. sur le capital et d'un demi pour cent sur tout revenu supérieur à 2,000 fr.

M. Dupuy-Dutemps, rapporteur, dit que la commission, sans vouloir radicalement supprimer l'impôt des prestations, s'est seulement préoccupée de lui donner ce caractère de proportionnalité et de justice dont il est actuellement dépourvu.

Le contre-projet de M. Bourgeois est repoussé par 384 voix contre 104.

Tous les articles du projet de la commission sont votés ainsi que l'ensemble du projet.

## SÉNAT

Séance du 26 avril 1893

### Le Budget de 1893

On aborde la discussion du budget de 1893, tel que la Chambre l'a, pour la seconde fois, renvoyé au Sénat.

M. Boulanger, rapporteur général, explique que l'accord est établi sur un terrain transactionnel entre le gouvernement et la commission sénatoriale des finances, à l'exception, toutefois,

des doutes encore. Ce journal pouvait avoir donné des renseignements inexacts. Il cherchait à se rappeler ce qui s'était passé la veille. Il n'avait vu chez lui ni entendu rien d'extraordinaire. Il était rentré après avoir quitté Boislaurier, et il n'avait remarqué dans l'hôtel aucune lumière insolite. Il ne pouvait pas s'imaginer, si la catastrophe était vraie, que quelque incident ne l'en eût pas prévenu. Il espérait donc encore. Il ne pouvait se faire à l'idée que son père fût coupable. Son père, tricheur, voleur, le duc de Morlac, est-ce que c'était possible ? Il s'était armé à tort. Il aurait mieux fait de continuer sa route. Que dirait-on quand on ne le verrait pas arriver à l'école.

Le jeune homme était descendu à la première station, à Asnières.

Il attendait le train revenant sur Paris.

Il ne pouvait pas rester en place.

Il courut à la marchande de journaux, acheta toutes les feuilles du matin et les parcourut.

Plus il avançait dans sa lecture, plus ses appréhensions redoublaient.

Les détails donnés par les différents journaux se complétaient au lieu de se contredire.

Tous semblaient viser le duc de Morlac.

Quelle honte si cela était vrai.

Le malheureux jeune homme sentait déjà l'infamie peser sur sa tête.

Il n'osait pas lever les yeux.

Il s'imaginait que les gens qui attendaient comme lui savaient tout, le connaissaient et le regardaient d'un air singulier.

Puis la pensée de Blanche lui revint.

Jusqu'à là il n'avait songé qu'à son honneur.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

26

## LE GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

### DEUXIÈME PARTIE LA DEVINERESSE

I

On disait seulement que c'était un des grands clubs des boulevards, que l'expulsé appartenait au plus grand monde.

Maurice avait beau se torturer l'esprit, il ne devinait pas.

Ses deux compagnons de route paraissaient absorbés dans la solution du même problème.

Eux aussi, ils avaient lu sur leur journal un récit du scandale de la veille.

Un des journaux qu'ils tenaient donnait l'initiale M...

L'autre parlait de couronne ducal.

Maurice les avait entendus vaguement se donner des détails.

Il y avait à peine pris garde.

Il était si loin de songer à son père.

Mais l'un des voyageurs dit, après avoir lu et relu l'entrefilet.

— Je ne vois qu'un homme à qui tous les détails donnés conviennent parfaitement.

— Qui donc ? demanda l'autre.

— Je n'ose pas le nommer... C'est si grave.

— Entre nous.

L'homme murmura à demi-voix, tout en jetant un regard du côté de Maurice.

— Le duc de Morlac.

Le jeune homme avait entendu.

Il se dressa livide.

Puis se tournant vers l'homme.

— Vous osez accuser, s'écria-t-il, le duc de Morlac.

— Le voyageur bégaya, effaré.

— Je ne l'accuse pas.

— Vous venez de prononcer.

— D'après le journal, et sans rien affirmer.

L'autre, plus calme, dit :

— D'ailleurs, monsieur me parlait à moi. Et je ne vois pas de quel droit...

— En effet, murmura le premier voyageur.

— Vous allez le savoir, dit Maurice, je suis le fils du duc de Morlac.

La foudre tombait dans le wagon, entre les deux compagnons, ne les eût pas plus effrayés que cette déclaration.

L'un était devenu blanc, l'autre vert.

Celui qui avait prononcé le nom du duc se confondait en excuses.

Maurice, calmé, leur demanda la permission de parcourir leurs journaux.

Il les lut rapidement, avec un commencement d'inquiétude et presque d'angoisse.

Au fur et à mesure qu'il lisait, son visage se décomposait.

d, un seul point, celui qui a trait au contrôle des chemins de fer. Le Sénat aborde la discussion de cette question de contrôle.

M. Viette, ministre des travaux publics, demande au Sénat d'accorder les crédits que le gouvernement juge nécessaires pour cette réorganisation si désirée par le pays, du contrôle des chemins de fer.

M. Godin, rapporteur, dit qu'il ne s'agit pas de céder aux compagnies, mais que le Sénat a des scrupules légaux, et qu'il lui semble inadmissible que le service du contrôle puisse être modifié par de simples arrêtés ministériels.

Les crédits demandés par le contrôle et adoptés par la Chambre sont, une seconde fois, repoussés au Sénat par 114 voix contre 109.

Le Sénat repousse un crédit de 100,000 fr. voté par la Chambre pour l'installation de la Cour des Comptes au pavillon de Marsan.

M. Burdeau demande au Sénat de repousser l'augmentation des patentes pour les professions libérales. Cette patente est actuellement calculée au quinzième. La Chambre a décidé qu'elle serait calculée au douzième quand les locaux où s'exerce la profession sont loués plus de 3,000 fr. à Paris, et de 2,500 fr. dans les villes au-dessus de 100,000 habitants.

M. Boutin, directeur des contributions directes, commissaire du gouvernement, appuie une disposition transactionnelle, acceptée par le gouvernement et la commission des finances, et qui élève à 4,000 fr. le chiffre du loyer qui entraînerait l'augmentation de la patente à Paris.

Cette disposition transactionnelle est votée.

On passe à la patente des grands magasins.

La proposition transactionnelle admise à cet égard par le gouvernement et la commission des finances, est adoptée.

Le droit uniforme de 10 fr. sur les vélocipèdes est ensuite adopté tel que l'a voté la Chambre.

Puis on passe à la question de la réforme des boissons.

M. Peytral, ministre des finances, expose que le gouvernement se résigne à la disjonction, mais à la condition que le Sénat l'autorise à dire à la Chambre que cette réforme sera incessamment discutée au Luxembourg, de façon à pouvoir être incorporée dans le budget de 1894 (Assentiment).

Dans ces conditions, la disjonction de la réforme des boissons est prononcée, et l'on aborde la question de l'impôt sur les opérations de bourse.

M. Séblin demande au Sénat de disjoindre la question de l'impôt des opérations de bourse.

La disjonction, combattue par M. Peytral, est repoussée, et le Sénat, après avoir voté le principe de l'impôt, renvoie la suite de la discussion à demain.

Séance du 27 avril

Les derniers articles de la loi de finances sont successivement adoptés, selon les propositions de la commission qui est d'accord avec le gouvernement.

Il y a lieu de se prononcer sur l'article voté par la Chambre qui demande la publication des noms des sénateurs et des députés touchant une indemnité sur le budget.

La commission des finances propose la suppression de cet article qui est inutile.

M. Peytral, ministre des finances, déclare, en effet, qu'il est disposé, sans avoir besoin d'une contrainte législative, à se conformer aux désirs de la Chambre. Il s'engage à faire dresser la liste

Et son amour ?

C'était la fin, la perte de son amour.

Tout s'effondrait autour de lui.

Sa vie lui faisait l'effet de sombrer dans un abîme, dans le noir.

Celui l'avait rendu jusque-là brillant et gai, ce nom qu'il portait le front haut, cette épée qui frémissait à ses côtés, ces titres, ces richesses, qu'il était si heureux et si fier de mettre aux pieds de celle qu'il aimait, tout cela lui était arraché à la fois, d'un seul coup.

Et il courbait le front, rougis-sant.

Mais ce n'était pas vrai... ce n'était pas vrai, on se trompait.

Oh ! comme il avait hâte d'être renseigné, de savoir, de voir son père.

Et le train n'arrivait pas.

Le monde bourdonnait autour de lui, impatient comme lui, mais nul n'avait sa fièvre, nul ne trépidait comme lui.

Enfin un coup de sifflet retentit au loin, du côté de Versailles.

On vit poindre une colonne grise de fumée qui s'éparilla dans le ciel clair, puis la file sinuose des wagons apparut en serpentant sur les rails.

Maurice se précipita sur le quai.

Il fut le premier monté en wagon, le premier descendu à Paris.

Il se jeta dans une voiture et se fit conduire chez lui.

La porte d'entrée de l'hôtel n'était pas encore ouverte.

Il sonna et entra.

En le voyant, le portier ne put retenir une ex-

clamation de surprise. L'article de la Chambre est alors supprimé. L'ensemble du budget est voté à l'unanimité de 201 votants.

INFORMATIONS

Le Voyage de M. Carnot en Bretagne

Brest, 28 avril.

La commission des fêtes, nommée par le conseil municipal en vue du prochain voyage du président de la République, a décidé, en principe, d'organiser un défilé de tous les costumes de Bretagne comme cela eut lieu, en 1858, lors de la visite de l'empereur Napoléon III.

Les travaux de la salle des fêtes, qui sera inaugurée à cette occasion, sont poussés avec activité. La ville de Quimper se prépare également à recevoir la visite du chef de l'Etat.

L'ambassade de Rome

On assure que l'ambassade de Rome a été offerte à M. Constant. L'acceptation de M. Constant est encore douteuse. M. Ribot ira à Londres, si M. Constant acceptait.

Les Fêtes de Rome

Rome, 27 avril.

Les nouvelles de Trieste, disant que le gouvernement autrichien réprime violemment toutes les démonstrations en l'honneur des noces d'argent du roi Humbert, et que l'agitation des éléments italiens est très vive, provoquent dans les cercles politiques de nombreux commentaires et une certaine émotion dans la population.

D'après plusieurs correspondants à Trieste du journal romain *Patria*, il n'est pas impossible que de graves collisions se produisent (Textuel). Beaucoup de provinciaux sont partis. La ville est peu animée. Le défilé des bataillons scolaires devant le Quirinal a commencé sans incident.

\*\*\*

L'absence de l'empereur et de l'impératrice au *garden party* donné hier, à l'ambassade d'Angleterre, en l'honneur des souverains, forme l'objet de nombreux commentaires. Dans les cercles diplomatiques, on prétend que cette absence est motivée par une pique de l'empereur Guillaume contre la reine Victoria, qui a résisté à ses instances de venir à Rome pour les fêtes des noces d'argent.

Rentrée du général Dodds

Le préfet des Bouches-du-Rhône recevra officiellement le général Dodds, au nom du gouvernement, à son arrivée. Des appartements seront réservés à la préfecture au général, ainsi qu'à Mme Dodds, qui viendra de Toulon à sa rencontre. Un grand dîner d'une cinquantaine de couverts sera offert au général, et suivi d'un grand bal auquel deux mille personnes seront invitées.

La ville de Marseille s'associera à la manifestation du gouvernement, et la municipalité accompagnera le préfet dans sa visite au commandant supérieur du Bénin. En outre, nous apprenons que le général Mathelin, commandant le 15<sup>e</sup> corps d'armée, son état-major et de nombreuses délégations des régiments en garnison à Marseille, iront porter au vainqueur du Dahomey les témoignages d'admiration de l'armée. La ma-

clamation de surprise.

— Monsieur Maurice !

— Mon père est ici ! demanda le jeune homme.

— Non, monsieur. M. le duc est sorti il y a quelques minutes.

— Sorti ?

— Oui, monsieur.

— Et il n'a rien dit.

— Rien.

Maurice resta un moment intrigué.

Il paraissait se demander ce qu'il allait faire...

Ce nouveau retard l'anéantissait...

— Et vous ne savez pas où il peut être allé.

— Non, monsieur. M. le duc ne sort jamais d'aussi bonne heure.

Le jeune Saint-Cyrien était de plus en plus perplexe.

Il pensa tout haut, machinalement.

— Au cercle, peut-être.

— Oui, M. le duc est peut-être au cercle.

Maurice allait s'élançer, mais au même moment un cri lui échappa.

Une voiture venait de s'arrêter.

Le duc en descendait.

Le jeune homme remarqua aussitôt qu'il était très pâle, qu'il avait les yeux rouges d'un homme qui n'a pas dormi, et son anxiété s'en accrût...

M. de Morlac poussa une exclamation de stupeur.

— Toi, Maurice.

— Moi, mon père.

— On m'avait dit que tu étais parti.

rine sera vraisemblablement représentée par le vice-amiral Brown de Colstoun, préfet maritime de Toulon, et par une députation des deux régiments d'infanterie de marine.

Le général Dodds ne séjournera d'ailleurs que quelques heures à Marseille, car les instructions qui l'attendent à son arrivée lui prescriront de se rendre à Paris sans perdre un jour. Le gouvernement a besoin de son avis éclairé pour prendre des mesures d'administration et de politique que nécessitent la pacification absolue et l'organisation des établissements du Bénin.

En Afghanistan

Bombay, 27 avril.

On s'attend à des troubles prochains dans le pays central. Le bruit court que l'émir d'Afghanistan encouragerait les tribus de ce pays à se liguier contre les Anglais.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les Conseils municipaux

La deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, pour l'année 1893, s'ouvrira dans toutes les communes du département, le 7 mai prochain. Elle pourra durer six semaines.

Pendant la durée de cette session les Conseils municipaux pourront, en dehors des questions budgétaires, s'occuper de tous les objets qui rentrent dans les attributions des administrations municipales.

Inspection Académique

Par arrêté ministériel en date du 25 avril, M. Izenic, agrégé des lettres, inspecteur d'académie à Digne, est nommé en la même qualité à Cahors.

Mouvement d'instituteurs

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 27 avril 1893, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Instituteur à Camburat, M. Delvert, instituteur à Faycelles;

Instituteur à Faycelles, M. Céprières, instituteur à Calvignac;

Institutrice à Calvignac, M. Cros, institutrice à Camburat;

Institutrice à Camburat, M<sup>me</sup> Delvert, institutrice à Faycelles;

Institutrice à Faycelles, M<sup>me</sup> Céprières, institutrice à Calvignac;

Institutrice à Calvignac, M<sup>lle</sup> Cros, institutrice à Camburat.

Collège de jeunes filles

M. le Ministre de l'Instruction publique vient de concéder au collège de jeune filles de Cahors la médaille de M. Roty, relative à la loi Camille Sée.

Personne n'ignore que la loi Camille Sée est celle qui a organisé, en 1880, l'enseignement secondaire des jeunes filles, et que la médaille de M. Roty, un statuaire de mérite, a pour but de perpétuer dans les lycées et collèges de jeunes filles le souvenir de cet événement mémorable.

Louveterie

Par arrêté préfectoral du 24 avril, M. Maurice

— J'étais parti, en effet, mais je suis revenu.

— Pourquoi !

— J'ai à vous parler.

Le duc feignit la surprise.

— A moi.

— A vous, mon père.

— C'est donc bien pressé.

— Très pressé...

— Mais tu vas être en retard pour ton école ?

— Oh ! l'école me préoccupe peu en ce moment.

Il est même probable que je n'y remettrai plus les pieds.

Le duc le regarda fixement.

— Tu sais.

— Tout, mon père.

Le gentilhomme tressaillit.

Mais le portier était là, près d'eux...

Il conserva son sang-froid et dit :

— Suis-moi.

Ils gravirent le perron tous les deux.

Le père paraissait calme.

Aucun membre de son corps ne frémissait.

On eût dit une statue haute et droite.

Sa tête était encore altière.

Maurice, lui, vacillait.

Ses jambes avaient peine à le porter.

On voyait un tremblement convulsif agiter son corps tout entier.

Son front était baissé.

Un sueur froide sourdait à ses tempes.

Il ressentit autant d'appréhension tragique que le condamné à mort, lorsqu'il s'avance vers la guillotine.

Vic, propriétaire au Theil, commune de Calviac, est nommé lieutenant de louveterie, pour l'année 1893, pour l'arrondissement de Figeac.

Nominations ecclésiastiques

M. l'abbé Chaubard, curé de St-Hilaire, à Montcuq, est nommé curé de Notre-Dame, à Cahors.

M. l'abbé Maurel, curé de Cours, est nommé curé de St-Hilaire, à Montcuq.

Ces deux nominations ont été agréées par le gouvernement.

M. l'abbé Constant, vicaire de N.-D. du Puy, à Figeac, est nommé curé de Pradines.

M. l'abbé Mazergues, vicaire de Puy-l'Évêque, est nommé vicaire de N.-D. du Puy.

M. l'abbé Julio, vicaire de Pradines, est nommé vicaire de Puy-l'Évêque.

M. l'abbé Cluzel, vicaire de Souillac, est nommé vicaire de la Cathédrale.

M. l'abbé Faltrep, professeur au Petit-Séminaire de Montfaucon, est nommé vicaire de Souillac.

M. l'abbé Maury, ex-directeur de la Maîtrise de Roc-Amadour, est nommé professeur au Petit-Séminaire.

Fédération des Travailleurs de Cahors

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la note suivante :

Monsieur le rédacteur,

» Une grande réunion ouvrière aura lieu après demain soir lundi, 1<sup>er</sup> mai, à 8 heures, à la Bourse du Travail, à laquelle tous les ouvriers, syndiqués ou non, sont conviés.

» Le programme se compose d'une conférence sur la journée de 8 heures et de chants et chansonsnettes de circonstance.

» Enfin on trinquera à la journée de 8 heures et à l'union internationale des ouvriers. Un buffet sera, en conséquence, établi à la Bourse du Travail.

» Les journalistes étant seuls admis en outre des ouvriers, nous vous prions d'agréer la présente lettre comme invitation et de croire à nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire de la Bourse,  
J. DUPAS.

M. Soulacroix

Notre compatriote, M. Soulacroix, vient d'obtenir un nouveau succès dans les *Pêcheurs de Perles*, que donne actuellement l'Opéra-comique.

L'un des grands journaux de Paris s'exprime ainsi sur son compte :

« Soulacroix et Delmas ont été admirables : du reste, on ne leur a pas marchandé les ovations. Il est impossible de chanter et de dire avec plus d'art que ces deux artistes. Leur duo du premier acte a fait un effet colossal.

» La représentation d'hier a été vraiment une belle représentation. Tout a marché à souhait. »

Les courses du 14 mai

Voici le programme des grandes courses internationales organisées par le Véloce-Sport Cadurcien, au bénéfice des pauvres de la ville de Cahors, le dimanche 14 mai 1893, à 3 heures, sur les allées Fénélon :

1<sup>re</sup> course; Départementale; 3000 m.; 9 tours.

1<sup>er</sup> prix, 30 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 20 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr.

2<sup>e</sup> course; première internationale (bic.);

Dans ses oreilles, il y avait un bourdonnement qui l'empêchait d'entendre.

Ses yeux, quoique fixes, tous grands ouverts, ne voyaient pas.

Il lui semblait qu'il avançait en rêve, dans un cauchemar atroce.

Il avait vu à la physionomie de son père que tous les journaux ne s'étaient pas trompés.

Il y avait sûrement quelque chose, sûrement.

Le duc marchait lentement, raide, sans se retourner.

Il ouvrit la porte de son cabinet, y fit entrer son fils.

De la main il lui indiqua.

— A-sieds-toi,

Maurice frissonna.

Avant de s'asseoir, il dit :

— Un mot d'abord, mon père, un mot. Je souffre trop... Est-ce vrai ?

Le duc le regarda fixement.

— L<sup>e</sup> crois-tu ?

Le jeune homme éclata.

— Non, mon père, non, je ne puis pas le croire.

Le duc se tordit les mains dans un mouvement d'angoisse.

— Je suis innocent, mais tout m'accuse, tout me perd.

— Ainsi, ce que disaient ces journaux.

— Tout est vrai.

(A suivre.)



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

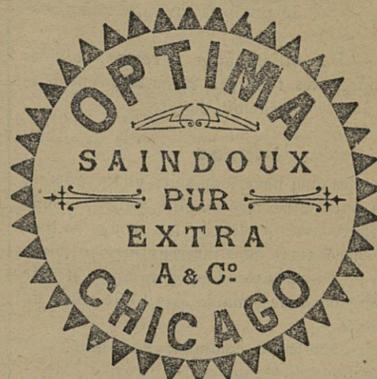
Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour dames et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Vignes Américaines

100,000 PLANTS A VENDRE

Solonis, 1 mètre de long 0,006 mill. au petit bout. 50<sup>e</sup> le mille.  
Riparias portalis, id. id. 50<sup>e</sup> id.  
Riparias géant, id. id. 50<sup>e</sup> id.  
Bois pour pépinières de ces trois variétés à..... 10<sup>e</sup> id.

Portugais bleu, greffés sur Vialla, Riparia, Jacques, etc. etc., extra beaux, à..... 200<sup>e</sup> id.  
Greffés du pays, 150 fr. le mille en 1<sup>er</sup> choix.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin-ney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; à coûté 100 fr.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 1 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 1 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1814. 1 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

**VIN de VIAL**

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonic le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. le Reine d'Angleterre.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Tasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0<sup>e</sup> 30  
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAFÉ DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.